

# RADIACOOOL

## LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ANTIGEL - ANTICORROSION A USAGES PROFESSIONNELLS.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide limpide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1055 g/l +/- 20 g/l.
COULEUR	: Bleue.
REACTION CHIMIQUE	: Neutre.
INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
ODEUR	: Sans odeur définie.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Non moussant. Non irritant pour l'épiderme. Stable dans les circuits de refroidissement des moteurs automobiles. Assure une protection antigel jusqu'à -25°C. Est utilisé pour les circuits de refroidissement, radiateurs automobiles, collecteurs et circuits de capteur de calories pour les systèmes de pompes à chaleur, installations solaires, etc...

#### PERFORMANCE ANTICORROSION

PROTOCOLE ADAPTÉ suivant ASTM D 1384 Méthode d'essai standard pour le test de corrosion des liquides de refroidissement en verrerie	Masse perdue (mg/éprouvette)		
	Cuivre	Acier	Aluminium
ASTM D3306 limites normalisée	10	10	30
3718	-0.6	1.5	0
Eau distillée (280h / 50% vol)	48	698	698

La composition des antigels est le plus souvent similaire sur la nature d'origine du fluide protecteur. Il s'agit de composés du glycol (éthylène glycol, propylène glycol...). Toutefois, on enregistre des variations notables dans le nombre et la concentration en additifs. Les liquides antigel de protection sont soumis à des variations plus ou moins importantes de températures selon les circuits où ils sont introduits (chauffage central, moteurs, ...), l'alternance de hautes et basses températures nécessite une formulation capable de subir ces contraintes. L'antigel doit de ce fait, comporter des additifs qui doivent satisfaire sur le plan :

1. **CONDUCTIBILITÉ THERMIQUE** : fluidité permettant à l'eau du circuit additionnée de l'antigel de ne pas entraver la conductibilité des échanges thermiques.
2. **NON AGRESSIVITÉ** vis-à-vis du circuit où il est introduit. Rôles, choix et concentration des inhibiteurs de corrosion vis-à-vis des métaux usuels présents dans le circuit, **pouvoir tampon antitartre**.

N.B. la présence d'inhibiteur de corrosion adaptés doit être considérée comme obligatoire en raison du risque de modifications éventuelles au vieillissement (dégradation en acides organiques de l'antigel pouvant provoquer une agressivité corrosive vis-à-vis notamment des alliages cuivreux, des métaux ferreux, des alliages d'aluminium). Pouvoir non moussant par la **présence d'antimousse sélectionné**.

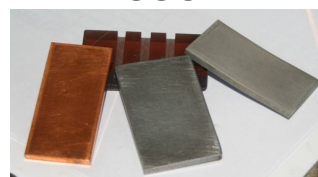
3. Fonctions **BACTÉRIOSTATIQUES** par la présence synergisée de biocides spécifiques capables d'entraver le développement des bactéries responsables de corrosion (bactéries réductrices de nitrates, bactéries réductrices de sulfates, à l'origine des corrosions sur les métaux nécessitant la présence combinée de biocides adaptés).
4. L'ANTIGEL doit présenter une bonne miscibilité lors de la mise en solution dans l'eau et compte tenu des contraintes de températures, ne pas être facilement volatil afin de ne pas migrer au

### MODES ET DOSES D'EMPLOI

S'utilise pur dans un circuit parfaitement propre (détartre au préalable si nécessaire). Effectuer un rinçage pour éliminer les particules métalliques, poussières, salissures organiques... Faire circuler le liquide de refroidissement pour permettre une répartition homogène au sein du circuit et éviter ainsi de garder de l'air. Dans le cas de perte de liquide de refroidissement, ne pas ajouter d'eau mais du produit pur, ceci afin de prévenir du gel provoquant l'éclatement des durites, la déformation des raccords et des joints



#### AVEC RADIACOOOL



Excellente préservation des métaux constituant les circuits (cuivre, acier, aluminium)

#### SANS RADIACOOOL



Corrosion très nette des métaux constituant les circuits (perte de poids et perçement possible à courte échéance)



**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.